

Commission consultative des services publics locaux

Commission eau - assainissement et déchets
Mardi 5 juin 2018

• **Lieu et horaires** : Salle du Nivolet, Grand Chambéry, 17h-20h

• **étaient présents** : 10

Alviano BELTRAMI	Habitant-usager de La Motte-Servolex
Yves BERDOU	Association Monts d'Arvey
Jean-Louis DARMET	Habitant-usager de Chambéry
Alain DUBESSE	Association UDAPEI Savoie
Brigitte FINAS	Habitant-usager de Chambéry
Noël HUBERT	Habitant-usager de Barby
Jean-Pierre MARIE	Habitant-usager de Chambéry
Marie-Angèle MUSITELLI	Habitant-usager de Bassens
Georges PILLET	Habitant-usager de Saint-Cassin
Pierre REUSA	Association Chapiteau Théâtre Compagnie
Jean-Paul SUSANNE	Habitant-usager de Chambéry
Patrick VIAND	Habitant-usager de Barby
Françoise VILLIBORD	Habitant-usager de Chambéry
Annie COLLOMBIER	Vivre et agir en Maurienne
Didier FRANCOIS	Grand Lac / Savoie Déchets
Patrick LESEURRE	Savoie-Déchets
Daniel ROCHAIX	Vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention
Jean-Maurice VENTURINI	Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement
Sylvie KOSKA	Vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire

• **étaient excusés** : 10

Alain AUGUEUX	Habitant-usager de Sonnaz
Roméo CARROCCIA	Association FIDEV et Valentin Hauy
Danielle DORTIER	Association AMI73
Pierre-François FORRAZ	Habitant-usager de Chambéry
Christophe FRESCHI	Habitant-usager de Barberaz
Flavio INFANTI	Habitant-usager de Chambéry
Dominique JACQUEMIN	Habitant-usager de Saint-Jeoire-Prieuré
Jonathan OUTIN	Habitant-usager de Chambéry
Yves PEUTOT	Association FRAPNA
Marcel PEYSSONNERIE	Association UFC Que Choisir
Paulette ROGNARD	Habitant-usager de Chambéry
Philippe SAFFRE	Habitant-usager de Chambéry
Fabrice SALITO	Habitant-usager de Chambéry
Jean-Claude SUAVET	Habitant-usager de Chambéry
Michel VIAND	Habitant-usager de Chambéry

GRAND CHAMBERY

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

• **assistaient également à la réunion :**

Jean-Philippe LAPLANCHE	Directeur de la direction des eaux
Sandrine MAILLARD	Directrice de la direction des déchets
Pierre TOURNIER	Directeur de Savoie-Déchets
Denis BLANQUET	1 ^{er} vice-président de Savoie-Déchets
Virginie FERROUX DURIEZ	Savoie-Déchets - Responsable Fonction ressources
Bruno LABEYE	Savoie-Déchets - Responsable de l'usine d'incinération
Fabienne EYMARD	Direction générale des services

1 – Rapport d'activités 2017 - Savoie Déchets

Cf document joint

2 – Rapport d'activités 2017 - Eau et assainissement

Jean-Philippe Laplanche en lien avec Jean-Maurice Venturini présente le rapport d'activités 2017 (diaporama ci-joint).

Il indique que la valeur du patrimoine du service est de l'ordre de 700 à 800 M€ Il souligne l'importance de veiller à son entretien et à sa modernisation malgré la baisse des aides de l'Agence de l'eau sur l'exploitation des STEP et du SPANC. Il précise que de nombreux travaux sont engagés sur le territoire des Bauges afin de moderniser les ouvrages existants et de créer de nouveaux réseaux sans pour autant impacter le montant de la facture d'eau.

Le territoire des Bauges est découpé en trois secteurs :

- les « Bauges–devant » qui comprend les communes situées aux portes du Col du Frêne, c'est-à-dire au-delà du Châtelard (Jarsy, Ecole, Sainte-Reine...),
- les « Bauges–derrière » (Arith, Doucy-en-Bauges, Lescheraines...)
- et enfin la Vallée des Aillons.

Concernant l'assainissement, la différence des volumes observés entre 2016 et 2017 est due à la différence des précipitations.

Questions/réponses

La diminution des aides de l'Agence de l'eau aura-t-elle un impact sur les factures ?

→→ Un travail est engagé sur la convergence des tarifs des deux anciens territoires en prenant en compte les conséquences de ces diminutions d'aides. Cette convergence devrait être effective en 2019

Existe-t-il une station d'épuration dans les Bauges car avant, le Châtelard notamment, déversait ses eaux directement dans le Chéran ?

→→ Les Bauges disposent d'une dizaine de stations d'épuration dont quelques-unes sont utilisées par plusieurs communes. Mais une importante partie des Bauges est équipée en assainissement non collectifs (environ 900 ANC).

Que signifie un taux de renouvellement des réseaux d'eau à 1% ?

→→ Il s'agit de la durée de vie des réseaux. Pour Grand Chambéry, le tuyau mis en place aujourd'hui à une durée de vie moyenne d'un siècle. La moyenne nationale est de 0,6 %.

Le Grenelle accepte une perte d'eau de 30 % ?

→→ Sur les aires urbaines, le Grenelle affiche un objectif de 85 %. Le mode de calcul utilisé prend en compte le nombre d'abonnés par rapport au linéaire des réseaux afin d'ajuster le rapport entre le volume perdu et le volume vendu.

La différence entre les mètres cubes d'eau produits et ceux consommés sont-ils des mètres cubes perdus ?

→→ Il s'agit effectivement d'eau perdue soit par défaut de comptage soit par vol d'eau mais aussi liée au service notamment les purges après travaux ou encore le nettoyage des ouvrages

L'eau produite est-elle entièrement pompée dans la nappe ?

→→ 85 % sont extraits de la nappe et 15% proviennent des autres sources réparties sur le périmètre géographiques.

Les mètres cubes consommés correspondent-ils au total des compteurs facturés ?

→→ Il s'agit du total des compteurs (vente d'eau) additionnés aux volumes estimés de services (nettoyage des réservoirs, nettoyage des réseaux, purge après travaux...)

Une personne demande si les Bauges disposent d'autres sources que le captage.

→→ La production d'eau sur les Bauges provient exclusivement de captage réparti sur le territoire avec le plus important situé à Jarsy, captage de la Touvière, qui alimente les Bauges devant. L'ex Communauté de communes du Cœur des Bauges avait commencé un travail que Grand Chambéry a repris afin de fermer tous les ouvrages obsolètes. L'étude en cours permettra d'alimenter le territoire Bauges-derrrière avec les réseaux de Grand Chambéry en passant par Les Déserts et le Col de Plainpalais, en développant des interconnexions

Une personne s'interroge sur le volume des précipitations subi cette année 2018.

→→ Fin février, le volume correspondait quasiment à 25-30% du volume total de 2017.

Une personne s'inquiète du volume assez conséquent qui est rejeté dans le Lac du Bourget

→→ Le volume est certes important mais c'est également pour cette raison qu'un nouveau bassin de stockage est en cours de construction.

Une personne demande où se situera ce nouveau bassin.

→→ Vers Leclerc. Le bassin sera recouvert et la future voirie passera dessus (cf diaporama). La partie « réseaux » a débuté. Pour information le coût des travaux est de 16 millions d'euros répartis à part égale entre la création des nouveaux réseaux et la création du bassin de stockage avec les frais annexes.

Une personne pensait que les eaux de ce nouveau bassin serait acheminé jusqu'à la station.

→→ Le bassin sert de stockage et de « décanteur » lors d'orages. Le surplus part directement à la Leysse. L'objectif est de reverser ces eaux dans la Leysse de façon maîtrisée.

Sur les indicateurs financiers présentés, une personne demande comment sont gérés les impayés et pourquoi l'eau n'est-elle pas coupée.

→→ Le Trésorier a la charge de relancer les mauvais payeurs. Il peut également procéder à une saisie sur salaire. Dans la majorité des cas, les factures sont régularisées mais les délais sont particulièrement longs, entre 18 et 24 mois. La loi Warsmann interdit à l'agglomération de couper ou de réduire le débit d'eau à destinations des usages domestiques. Les usagers le savent. Par contre l'agglomération peut agir différent pour les usagers industriels, économiques... L'objectif du service des eaux est d'être plus vigilant sur les dossiers présentant des risques d'impayés pour agir plus rapidement avec le Trésorier. Il existe un mécanisme de solidarité entre époux qui est utilisé depuis environ 1an et demi. Si l'utilisateur déclaré sur le contrat d'eau est marié, même si le nom de son époux n'apparaît pas sur le contrat, l'agglomération peut lui réclamer le règlement de la facture d'eau.

La fusion de la communauté de communes de Cœur des Bauges et de Chambéry métropole a-t-elle causé des difficultés pour le service des eaux ?

→→ Les modes de gestion de l'eau et de l'assainissement étaient extrêmement différents entre les deux intercommunalités, un travail important de réorganisation est en cours, tout en ayant à l'esprit que les bénéficiaires restent et resteront les usagers.

Une personne s'inquiète de l'augmentation que va subir la facture d'eau.

→→ La stratégie financière de Grand Chambéry est de fixer un taux d'augmentation (eau et assainissement confondus) limité à 2% par an pour la période 2014-2020 afin d'éviter les effets de seuils. Par contre, l'agglomération ne peut pas agir sur le montant de la redevance de l'agence de l'eau et sur la TVA. La baisse de la subvention de l'agence de l'eau aura sûrement un impact sur les futures factures d'eau. Mais cela sera travaillé par le service des eaux dès le mois de septembre en lien avec l'agence de l'eau pour trouver des solutions afin de compenser ces pertes de recettes.

Sylvie Koska constate les efforts entrepris à la fois par le service des eaux de l'ex Chambéry métropole et par celui de l'ex-Cœur des Bauges.

Jean-Philippe Laplanche annonce son départ de Grand Chambéry pour rejoindre le Conseil départemental de la Savoie.



Sylvie Koska propose aux membres de la CCSPL d'émettre un avis sur ce rapport d'activités.

- **Avis** : les membres de la CCSPL présents émettent un avis favorable et apprécient le travail fourni et les explications apportées.

3 – Rapport d'activités 2017 - Déchets

Sandrine Maillart, Marie Favreau et Daniel Rochaix présentent le rapport d'activités 2017 (diaporama ci-joint).

Un programme de rénovation des conteneurs enterrés va être entrepris sur toute l'agglomération. Cette année, 150 conteneurs enterrés seront remplacés par des conteneurs avec cuve métallique afin d'éviter les feux et de faciliter le ramassage des déchets par les agents. Sur La Motte-Servolex l'installation des points de regroupement et la suppression du ramassage au porte-à-porte sont en cours de réalisation sur Pingon et le Clos des Moulins.

L'agglomération continue de distribuer aux usagers des composteurs moyennant un coût de 15 €. Pour cela il suffit de s'inscrire sur le site internet. Une formation est donnée lors du retrait du composteur.

Le traitement des déchets est géré par Savoie Déchets.

19 % du budget déchets de l'agglomération repose sur la revente des matériaux récupérés en déchetterie. En 2017 une renégociation de l'ensemble de nos offres de reprises ont été menées.

La redevance spéciale est une taxe calculée pour les professionnels et les administrations sur laquelle vient se déduire la TEOM. Seul le delta est facturé. La TEOM est adossée à la taxe foncière. La REOM est une redevance calculée en fonction du nombre de personnes habitant le logement. Il y a donc une part fixe et une part variable et s'applique sur les Bauges uniquement.

Questions/réponses

Les conteneurs aériens pour la récolte des verres est difficilement accessible pour les personnes en incapacité.

→→ Une analyse complète de tous les points de collecte des verres est actuellement menée.

Il semble indispensable d'indiquer aux usagers que les emballages ne doivent pas être empilés pour permettre leur recyclage et éviter de se retrouver dans les refus de tri.

Il serait intéressant d'afficher des fiches d'aide aux tris sur les poubelles afin d'aider les usagers à mieux trier.

La suppression du ramassage au porte-à-porte est problématique pour les personnes à mobilité réduite. Effectivement, mais ces personnes ont généralement peu de déchets et une solidarité s'installe naturellement avec les voisins ou les aides ménagères.

Peut-on disposer d'un broyeur à la mairie de Bissy ?

→→ Une convention de mise à disposition d'un broyeur entre Grand Chambéry et les villes de Chambéry et Cognin est en cours de signature. Le broyeur sera réparti sur les deux communes par cycle de deux semaines. Il sera disponible au centre technique municipal à partir de juillet, où une formation à son utilisation sera donnée à chaque usager. Les accessoires de protections seront fournis. Daniel Rochaix précise qu'un broyeur est également disponible sur les communes de Sonnaz, Vérel-Pragondran et Saint-Alban-Laysse. L'utilisateur le réserve directement dans sa mairie. Le seul coût pour l'utilisateur est le plein d'essence.

Quelles sanctions encourent les usagers qui brûlent leurs déchets végétaux au lieu de les apporter en déchetterie ?

→→ Le contrevenant qui pratique le brûlage à l'air libre de déchets verts, en infraction de l'arrêté n° 2017-0248 du 22 février 2017 s'expose à une amende de 450 € (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Qualite-de-l-air/Brulage-des-dechets-verts/Reglementation-du-brulage-a-l-air-libre-des-dechets-vegetaux>).

Pourquoi les barrières des déchetteries sont très souvent en panne ?

→→ Les pannes sont dues à une mauvaise utilisation par les gardiens qui disjonctent le système régulièrement mais également à cause de problèmes techniques qui sont en cours de rectifications.

Est-il possible de se fournir en compost à la plateforme de compostage de Champlat ?

→→ La plateforme située à Voglans est ouverte à tous.

Pourquoi au vu du nombre d'habitants, les dépenses de fonctionnement sont aussi élevées pour les Bauges ?

→→ Il ne s'agit pas du même type de collecte : le camion parcourt plus de kilomètres lors du ramassage et, le vidage se fait à Chambéry à Savoie Déchets.

Combien rapporte la ferraille récupérée dans les déchetteries ?

Malheureusement, la revente de ferraille ne représente pas une recette par Grand Chambéry puisqu'elle est récupérée par les gens du voyage. C'est un manque à gagner de 200 000 € mais pour l'instant aucune solution n'a été trouvée.

Désormais la TEOM ne doit recouvrir que les dépenses liées aux déchets alors qu'auparavant elle couvrait également les dépenses du budget général de la collectivité. Heureusement que Grand Chambéry a anticipé ce problème en baissant son taux de TEOM car de nombreuses collectivités sont en procès et doivent rembourser la TEOM. Par contre la taxe du foncier bâti a augmenté.

Il est vrai qu'une baisse du taux de la TEOM a eu lieu mais la taxe foncière quant à elle augmente de façon régulière chaque année ce qui engendre une augmentation « naturelle » des bases de la TEOM. L'excédent perçut chaque année par le service déchets sert à l'autofinancement de nos investissements. La difficulté majeure pour constituer le budget de la direction des déchets est que la revente de matière, qui représente 19% du budget, n'est pas constante et maîtrisable. Le contexte international tendu de reprise des matériaux

recyclés par des pays émergents comme matière première fait peser un très gros risque actuellement sur les recettes hors fiscalité.

Pouvez-vous emprunter pour acheter de nouveaux camions ?

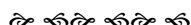
Nous ne recourons pas à l'emprunt. Jusqu'à maintenant l'excédent autofinçait les camions mais nous envisageons de recourir à des locations longues durées afin de réduire les coûts.

Est-ce qu'un travail de réflexion est mené avec les industriels afin de réduire les emballages des produits ?

La société Citeo (anciennement Eco-Emballages), agréée par le ministère de l'Environnement, accompagne les entreprises et les collectivités dans cette démarche et les aide financièrement.

Pouvez-vous faire une synthèse des recettes?

Recettes de fonctionnement : 18,779 M€ dont 75% de TEOM soit 14,08 M€



Sylvie Koska propose aux membres de la CCSPL d'émettre un avis sur ce rapport d'activités.

- **Avis** : les membres de la CCSPL présents émettent un avis favorable et remercient les agents pour cet échange clair et transparent qui permet de se rendre compte de la complexité de ce service rendu

La séance est levée à 20h10.

La vice-présidente chargée de la concertation citoyenne,
des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire,
Sylvie Koska

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvie Koska', with a horizontal line drawn through the bottom of the signature.